

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2791

19 novembre 2008

SOMMAIRE

Aaxis Holdings	133944	Lascombes S.à r.l.	133950
African Investment Company S.A.	133968	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l.	133964
AI Global Investments S.à r.l.	133946	Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.	133955
Bourbon Capital	133936	N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	133953
Brian Luxco S.à r.l.	133922	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. ..	133922
Caroline Holdings S. à r.l.	133966	Pétrusse Aviation S.à r.l.	133937
Charika S.à r.l.	133954	Point Lobos S.à r.l.	133950
DiBiLux S.à r.l.	133951	Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l.	133953
Ernst & Young Luxembourg	133931	Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l.	133939
FLEAA	133927	SeeReal Technologies S.A.	133922
Gaston Administration S.A.	133936	Service RBS. Institut de Formation. Aca- démie Seniors.	133943
Global Pac Lux	133957	Seyn Trent Luxembourg Finance S.A.	133927
Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l.	133954		
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l.	133939		
Inspectra Investments S.à r.l.	133955		
KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A.	133948		

Brian Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.253.

—
Extrait des résolutions des Associés du 23 octobre 2008

Les associés de Brian Luxco S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à la fonction de gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

- de nommer M. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à la fonction de gérant de la Société avec effet au immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de M. Mark Beckett en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la démission de Mme Valerie Cooke en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, 28 octobre 2008.

Jean-Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2008141284/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.824.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 24 octobre 2008

L'associé unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission en tant que gérant unique avec effet au 24 octobre 2008 de:

* Naire (Management) S.A., une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le n^o 590488 et ayant son siège social au 2nd Floor, Abbott Building, P.O. Box 933, Road Town, Tortola.

- de nommer comme nouveaux gérants de la société avec effet au 24 octobre 2008, pour une durée indéterminée:

* Mme Candice De Boni, ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

* Mme Laetitia Antoine, ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008141323/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

—
In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112.913) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2008, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided over by Mr Mark THORSON, managing director of i2i Holding S.A. and SeeReal Technologies, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain RUKAWINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Bo KROLL, director, residing in London.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty-three thousand two hundred and thirty-seven (23,237) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 232,300 to raise it from EUR 2,323,700 to EUR 2,556,000 by the issuance of 2,323 shares of EUR 100 each, to be issued with a total issue premium of EUR 5,817,700 to raise it from EUR 7,493,100 to EUR 13,310,800 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2.- Reduction of the issue premium of EUR 2,500,000 in order to absorb the accumulated losses of the company resulting in a share premium of EUR 10,810,800.-

Subscription of the 2,323 new shares by i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, paid-up by exchange of EUR 6,050,000.- of receivables.

3. Amendment of the first paragraph of article five of the by-laws, which henceforth will read as follows:

ENGLISH VERSION

« **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,556,000 (two million five hundred fifty-six thousand Euro) divided into 25,560 (twenty-five thousand five hundred sixty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

FRENCH VERSION

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.556.000 (deux millions cinq cent cinquante-six mille euros) représenté par 25.560 (vingt-cinq mille cinq cent soixante) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of TWO HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 232,300,-) so as to raise it from its present amount of TWO MILLION THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 2,323,700,-) up to TWO MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND EUROS (EUR 2,556,000,-) by the issuance of TWO THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-THREE (2,323) new shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-), and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, to be issued with a total issue premium of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 5,817,700,-).

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE (2,323) new shares the Company i2i Holding S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Subscription and payment

With the agreement of all the shareholders, the TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE (2,323) new shares are subscribed by i2i Holding S.A. predesignated,

Thereupon Mr Marc Thorson, prenamed,

acting in the name and on behalf of i2i Holding S.A., by virtue of one of the aforesaid proxies,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to him by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of i2i Holding S.A., prenamed, he subscribes the full amount of the increase of capital by TWO HUNDRED AND THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 232,300,-) divided into TWO THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY-THREE (2,323) newly issued shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100,-) each, together with a total issue premium of FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 5,817,700,-) and as

described hereabove, he liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of his mandatory.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of BDO Compagnie Fiduciaire, L-1013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, dated October 9, 2008 which concludes as follows:

"Conclusion

On the basis of the procedures which we have performed nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not resulting in a value which is at least equal to the number and nominal value of the 2 323 shares of a nominal value of EUR 100 each, to be issued with a total share premium of EUR 5 817 700 and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, in exchange, i.e. EUR 6 050 000.

This capital increase however, has to be followed immediately by a share premium decrease of EUR 2 500 000 in order to absorb the accumulated losses of the company resulting in a share premium of EUR 10 810 800.

This report, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

From the amount of SIX MILLION FIFTY THOUSAND EURO (EUR 6,050,000.-) an amount of TWO HUNDRED AND THIRTY-TWO THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 232,300.-) is allocated to the share capital and FIVE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED EURO (EUR 5,817,700.-) is allocated to the share premium so as to raise it from SEVEN MILLION FOUR HUNDRED AND NINETY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (EUR 7,493,100.-) to THIRTEEN MILLION THREE HUNDRED AND TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 13,310,800.-).

Second resolution

In order to absorb the accumulated losses of the company, the meeting decides to reduce the total issue premium by an amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 2,500,000.-) so as to bring it from THIRTEEN MILLION THREE HUNDRED AND TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 13,310,800.-) down to TEN MILLION EIGHT HUNDRED AND TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 10,810,800.-).

The existence of the losses has been justified to the undersigned notary by a balance sheet on 30 June 2008.

This balance sheet, signed ne varietur by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,556,000.- (two million five hundred fifty-six thousand Euro) divided into 25,560 (twenty-five thousand five hundred and sixty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each. »

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 35,200.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 2008, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mark THORSEN, administrateur délégué de i2i Holding S.A. et SeeReal Technologies, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bo KROLL, administrateur, demeurant à Londres.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 23.237 (vingt-trois mille deux cent trente-sept) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 232.300,- pour le porter de EUR 2.323.700,- à EUR 2.556.000,- par l'émission de 2.323 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 5.817.700,- pour la porter de EUR 7.493.100,- à EUR 13.310.800,-, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Réduction de la prime d'émission de EUR 2.500.000,- en vue de l'absorption des pertes accumulées de la société pour aboutir à des primes d'émission de EUR 10.810.800,-.

Souscription des 2.323 actions nouvelles par i2i Holding S.A., 35, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, et libération par apport de créance d'un montant de EUR 6.050.000,-

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

ENGLISH VERSION

« **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,556.000 (two million five hundred and fifty-six thousand Euro) divided into 25,560 (twenty-five thousand five hundred and sixty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

FRENCH VERSION

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.556.000 (deux millions cinq cent cinquante-six mille euros) représenté par 25.560 (vingt-cinq mille cinq cent soixante) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 232.300,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS TROIS CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.323.700,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 2.556.000,-) par l'émission de DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (2.323) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre avec une prime d'émission totale de CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 5.817.700,-).

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (2.323) actions nouvelles la société i2i Holding S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (2.323) actions nouvelles sont souscrites par la société i2i Holding S.A., prédésignée.

Ensuite Monsieur Marc Thorson, prénommé,

agissant au nom et pour compte de la société i2i Holding S.A., prédésignée,

en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandaté aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société i2i Holding S.A., prédésignée, il souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, soit à DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 232.300,-), divisé en DEUX MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (2.323) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 5.817.700,-) et qu'es qualité, il libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par BDO Compagnie Fiduciaire, 1-1013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, en date du 9 octobre 2008, qui conclut inter alia comme suit:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 2.323 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 5.817.700,- ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à émettre en contrepartie, soit EUR 6.050.000,-

Cette augmentation de capital devra cependant être suivie directement d'une réduction de la prime d'émission d'un montant de EUR 2.500.000 en vue d'absorber les pertes cumulées de la société, de sorte que l'opération envisagée ait pour résultat que la prime d'émission de la société soit égale à EUR 10.810.800,-

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Du montant de SIX MILLION CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 6.050.000,-) un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 232.300,-) est alloué au capital social et un montant de CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 5.817.700,-) est alloué à la prime d'émission pour la porter de SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT EUROS (EUR 7.493.100,-) à TREIZE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 13.310.800,-).

Deuxième résolution

En vue d'absorber les pertes accumulées, l'assemblée décide de réduire la prime d'émission totale à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-) pour la ramener de son montant de TREIZE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 13.310.800,-) à celui de DIX MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 10.810.800,-).

L'existence des pertes a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 30 juin 2008.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.556.000 (deux millions cinq cent cinquante-six mille euros) représenté par 25.560 (vingt-cinq mille cinq cent soixante) actions d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 35.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. THORSON, A. RUKAWINA, B. KROLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42879. — Reçu trente mille deux cent cinquante euros (30.250 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141488/242/223.

(080166715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

FLEAA, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg B 24.082.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2008

Modification des statuts

Il est proposé de modifier les statuts comme suit:

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est formé du montant des parts souscrites par les membres. Il est illimité. Son minimum est fixé à 2.500,- €.

Les parts de capital sont de mille francs 25,- €. Le nombre de parts par membre n'est pas limité. Les souscriptions doivent se libérer immédiatement du montant de leurs souscriptions.

En dehors des parts de capital, il ne pourra être créée aucune espèce de titres sous quelque dénomination que ce soit.
Référence de publication: 2008141330/606/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04717. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080166060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.167.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Severn Trent Luxembourg Finance S.A." (the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 16 February 2007, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125 167, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 887 of 15 May 2007.

The articles of association of the Company have been amended the last time according to a notarial deed dated 26 March 2008, published in the Mémorial dated 31 May 2008 under number 1337.

The meeting was presided over by Mr Philippe PRUSSEN, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Mr Antoine DAUREL, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that out of the one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (1,538,462) shares of different classes in issue in the Company, all such one million five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-two (1,538,462) shares of different classes of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III.- It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV.- The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the following provisions in the articles of association of the Company (the "Articles"):

- (i) amendment of the definitions of "Class A Shares", "Shareholder", and "Shares";
- (ii) insertion of the following definitions: "Class D Entitlement", "Class D Shares" and "Class D Shareholder";
- (iii) amendment of the first and the second paragraph of article 6;
- (iv) amendment of the first sentence of article 9.1;
- (v) amendment of article 25.2; and
- (vi) amendment of article 26.

B. Reclassification of the Class A Share numbered 538,462 and held by Severn Trent Finance Limited into a Class D Share with such rights and obligations as determined in the Articles.

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to take the following resolutions:

(i) amendment of article 1 by amending the following definitions which shall be read as follows:

"Class A Shares" means all of the ordinary Class A Shares of the Company. The Class A Shareholders, together with the Class D Shareholder, shall be entitled to all profits of the Company after payment of the Class B Preferred Dividend to the Class B Shareholder. On liquidation, the holders of the Class A Shares and the Class D Shares are entitled to 100 % of the net assets after, in order of priority, (i) the payment of the Class B Liquidation Preference to the Class B Shareholder and then (ii) the payment of the Class D Entitlement, to the extent not already fully paid.;

"Shareholder" means the Class A Shareholder, the Class B Shareholder and the Class D Shareholder;

"Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class D Shares;

(ii) insertion of the following definitions in article 1:

"Class D Entitlement" means the right of the Class D Shares equivalent to 5,4862% of all distributions after payment of the Class B Preferred Dividend and which shall rank *pari passu* with all rights of the Class A Shares but which shall accrue and only become due and payable at the earlier of 30 September 2018 or the winding-up of the Company (and for the avoidance of doubt, the Class D Shareholder will not be entitled to any distributions until the earlier of 30 September 2018 or the winding-up of the Company). At the end of each financial year the accrued Class D Entitlement shall bear an interest at a rate equivalent to the 12 months Pounds Sterling LIBOR amount as it would have been supplied on the first day of the accounting period"

"Class D Shares" means all of the Class D Shares of the Company. The Class D Shareholder(s) shall be entitled to all profits of the Company, together with the Class A Shareholder, after payment of the Class B Preferred Dividend to the Class B Shareholder and subject to the Class D Entitlement.

"Class D Shareholder" means the holder of the Class D Shares;

(iii) amendment of the first and the second paragraph of article 6 which shall be read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million five hundred thirty eight thousand four hundred sixty two GBP (£ 1,538,462) represented by (i) five hundred thirty eight thousand four hundred sixty one (538,461) Class A Shares with a nominal value of one GBP (£ 1) each numbered 1 to 538,461, (ii) one million (1,000,000) Class B Shares with a nominal value of one GBP (£1) and (iii) one (1) Class D Share with a nominal value of one GBP (£1), and with such rights and obligations as set out in these Articles. Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.

The share capital may be represented by Class A Shares, Class B Shares and Class D Shares, each having such rights and obligations as defined herein."

(iv) amendment of the first sentence of article 9.1 which shall be read as follows:

"The Class A Shares and the Class D Shares may not be pledged or transferred without the prior written consent of the Company and the Class B Shareholder unless any such transfer is to a member of the SEVERN TRENT GROUP."

(v) amendment of article 25.2 which shall be read as follows:

"Upon decision of Shareholders in a general meeting, any balance shall be applied:

(i) subject to article 25.3, firstly in payment of the Class B Preferred Dividend to the Class B Shareholder; and

(ii) thereafter in accordance with the following provisions:

(a) before 30 September 2018, by way of payment of a distribution on the Class A Shares to the Class A Shareholder to the extent determined by a general meeting of Shareholders. The Board shall, each time a distribution is made to the Class A Shareholder, calculate the Class D Entitlement and keep a record of the resulting amount;

(b) as from 30 September 2018, by way of payment of the Class D Entitlement to the Class D Shareholder(s) until the Class D Entitlement has been fully paid to the Class D Shareholder(s). In case there are insufficient profits available on such date to satisfy the Class D Entitlement, the Class D Shareholder shall receive any future distributions in priority to the Class A Shareholder but always after the Class B Preferred Dividend until its accumulated Class D Entitlement shall have been paid. Once the Class D Entitlement has been fully paid, by way of payment of a distribution on the Class A Shares and the Class D Shares to the Class A Shareholder and the Class D Shareholder respectively, to the extent determined by a general meeting of Shareholders.

For the avoidance of doubt, the Class B Shares shall have no right to participate in the profits of the company other than under (i) above."

(vi) amendment of article 26 which shall be read as follows:

"In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of 10th August 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the following provisions:

(i) on a winding-up or liquidation, the holder of the Class A Shares and the holder of the Class D Shares are entitled to 100 % of the net assets after payment of (a) the Class B Liquidation Preference to the Class B Shareholder and (b) if not paid or not fully paid, the Class D Entitlement to the Class D Shareholder;

(ii) in case of a winding-up or liquidation of the Company, the Class B Shareholder shall be entitled to the Class B Liquidation Preference before any payment to the holder of the Class A Shares but shall not be entitled to participate in further distributions.

Second resolution

It is resolved to reclassify the Class A Share numbered 538,462 and held by "Severn Trent Finance Limited" into a Class D Share, with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereas the present original deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the members of the Board signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Severn Trent Luxembourg Finance S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 16 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 167, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 887 du 15 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial numéro 1337 en date du 31 mai 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître Philippe PRUSSEN, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Maître Antoine DAUREL, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur les un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462) actions de différentes classes émises dans la Société, toutes ces un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (1.538.462) actions de différentes classes de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'ensemble du capital social émis et tous les actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et ces derniers déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour.

III. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification des dispositions suivantes des statuts de la Société (les "Statuts"):

(i) modification des définitions "Actions de Classe A", "Actionnaire" et "Actions";

(ii) introduction des définitions suivantes "Droit de Classe D", "Actions de Classe D" et "Actionnaire de Classe D";

(iii) modification des premier et deuxième paragraphes de l'article 6 des Statuts;

(iv) modification de la première phrase de l'article 9.1 des Statuts;

(v) modification de l'article 25.2 des Statuts; et

(vi) modification de l'article 26 des Statuts.

B. Requalification de l'Action de Classe A numérotée 538.462 et détenue par Severn Trent Finance Limited en une Action de Classe D ayant les droits et obligations tels que prévues par les Statuts.

Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'adopter les résolutions suivantes:

(i) modification de l'article 1 par modification des définitions suivantes dont la rédaction devient:

"Actions de Classe A" désigne toutes les actions ordinaires de Classe A de la Société. Les Actionnaires de Classe A, ainsi que les Actionnaires de Classe D, auront le droit à tout le bénéfice de la Société après le paiement du Dividende

Préférentiel de Classe B aux Actionnaires de Classe B. Lors de la liquidation, les porteurs d'Actions de Classe A d'Actions de Classe D auront droit à 100 % des avoirs nets après, dans l'ordre de priorité, (i) paiement du Droit Préférentiel de Liquidation de Classe B des Actionnaire de Classe B, puis (ii) paiement du Droit de Classe D, dans la mesure où il n'a pas encore été payé en totalité;

"Actionnaires" désigne l'Actionnaire de Classe A, l'Actionnaire de Classe B et l'Actionnaire de Classe D;

"Actions" désigne les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe D;

(ii) introduction des définitions suivantes à l'article 1:

"Droit de Classe D" désigne le droit attaché aux Actions de Classe D égal à 5,4862% de toutes distributions après paiement du Dividende Préférentiel de Classe B, pari passu avec tous les droits des Actions de Classe A mais qui s'accumuleront mais ne deviendront dus et payables au plus tôt au 30 septembre 2018 ou à la dissolution de la Société (et dans un souci de clarté, l'Actionnaire de Classe D n'aura pas droit à d'autres distributions jusqu'au premier de (i) 30 septembre 2018 ou (ii) de la dissolution de la Société). A la fin de chaque année sociale le Droit de Classe D accumulé portera intérêt au taux équivalent au LIBOR 12 mois en Livres Sterling comme il aurait été fourni lors du premier jour de la période comptable;

"Actions de Classe D" désigne toutes les actions ordinaires de Classe D de la Société. Les Actionnaires de Classe D, ainsi que les Actionnaires de Classe A, auront le droit à tout le bénéfice de la Société après le paiement du Dividende Préférentiel de Classe B aux Actionnaires de Classe B et sous réserve du Droit de Classe D;

"Actionnaires de Classe D" désigne le détenteur des Actions de Classe D;

(iii) modification des premier et deuxième paragraphes de l'article 6 des Statuts dont la rédaction devient:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux livres sterling (£1.538.462) représenté par (i) cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (538.461) Actions de Classe A d'une valeur nominale de une livre sterling (£1) chacune, par (ii) un million (1.000.000) d'Actions de Classe B d'une valeur nominale de une livre sterling (£1) chacune et par une (1) Action de Classe D d'une valeur nominale de une livre sterling (£1) et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les montants supplémentaires apportés à la Société ont été crédités à la prime d'émission.

Le capital social peut être représenté par des Actions de Classe A par des Actions de Classe B et par des Actions de Classe D, chaque classe ayant les droits et obligations déterminés par les présents statuts."

(iv) modification des de la première phrase de l'article 9.1 des Statuts dont la rédaction devient:

"Les Actions de Classe A et les Actions de Classe D ne peuvent être gagées ou transférées sans l'accord écrit préalable de la Société et de l'Actionnaire de Classe B sauf si un tel transfert est réalisé à un membre du groupe SEVERN TRENT GROUP."

(v) modification de l'article 25.2 des Statuts dont la rédaction devient:

"Sur décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, tout montant restant se verra appliqué:

(i) sous réserve de l'article 25.3, premièrement un paiement du Dividende Préférentiel de Classe B à l'Actionnaire de Classe B; et

(ii) ensuite, conformément aux dispositions suivantes:

(a) avant le 30 septembre 2018, par paiement d'une distribution à l'Actionnaire de Classe A dans les limites fixées par l'assemblée générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration calculera, chaque fois qu'une distribution est faite à l'Actionnaire de Classe A, le Droit de Classe D et gardera copie de ce calcul;

(b) à partir du 30 septembre 2018, par paiement du Droit de Classe D à l'Actionnaire de Classe D. Si les profits disponibles sont insuffisants à cette date pour le versement du droit de Classe D, l'Actionnaire de Classe D recevra toute distribution future par priorité sur les Actionnaires de Classe A mais toujours après le Dividende Préférentiel de Classe B jusqu'à ce que le Droit de Classe D accumulé soit payé. Une fois que le Droit de Classe D aura été payé en totalité, par paiement d'une distribution sur les Actions de Classe A et les Actions de Classe D respectivement à l'Actionnaire de Classe A et à l'Actionnaire de Classe D dans les limites fixées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Pour éviter tout doute, les Actions de Classe B n'auront pas le droit de participer au bénéfice de la Société autre que celui sous (i) ci-dessus et l'article 25.3."

(vi) modification de l'article 26 des Statuts dont la rédaction devient:

"En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en exercice qui sera doté des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une fois que l'ensemble des dettes, charges et frais de liquidation auront été réglés, le solde éventuel sera payé aux actionnaires de la Société conformément aux dispositions suivantes:

(i) lors d'une dissolution ou d'une liquidation, le détenteur d'Actions de Classe A et le détenteur des Actions de Classe D auront droit à 100 % de boni de liquidation après paiement (a) du Boni de Liquidation Préférentiel à l'Actionnaire de Classe B et (b) si non payé en totalité ou partiellement, du Droit de Classe D à l'Actionnaire de Classe D.

(ii) dans le cas d'une dissolution ou d'une liquidation de la Société, l'Actionnaire de Classe B aura droit au boni de Liquidation Préférentiel avant tout paiement au détenteur d'Action de Classe A mais il n'aura le droit à aucune distribution supplémentaire."

Deuxième résolution

Il est en décidé de requalifier l'Action de Classe A numérotée 538.462 et détenues par Severn Trent Finance Limited en une Action de Classe D, ayant les droits et obligations tels que prévues par les Statuts de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est en conséquence close.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. PRUSSEN, A. DAUREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13357. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 NOVEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008141491/239/225.

(080166674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 88.019, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1318 of September 11, 2002, which articles of association have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1815 of December 27, 2002 and by a deed of the undersigned notary dated November 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 643 of April 18, 2007 (the "Company").

The meeting is chaired by M. Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The Chairman appointed as Secretary M. Thierry Bertrand, réviseur d'entreprises, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Katrin LAKEBRINK, expert comptable, with professional address at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

I.- The present meeting has been convened in accordance with the articles of association of the Company

II.- The Chairman declared and requested the notary to act that the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

III.- As it appears from said attendance list, 2.102 shares out of 2.102 shares issued of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Abolishment of the nominal value of the existing shares

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3.580.000 (three million five hundred eighty thousand Euro) by incorporation of an amount of EUR 3.305.000 (three million three hundred five thousand Euro) of the Company's profit brought forward as of July 1st, 2008 and by an amount in cash of EUR 275.000 (two hundred seventy five thousand Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 2.102.000 (two million one hundred and two thousand Euro)

to EUR 5.682.000 (five million six hundred eighty two thousand Euro) by the issue of 3.580 (three thousand five hundred and eighty) new shares without indication of a nominal value;

3.- Amendment of article 5 of the articles of Association in order to reflect such action.

4.- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to abolish the existing nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 3.580.000 (three million five hundred eighty thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 2.102.000 (two million one hundred and two thousand Euro) to EUR 5.682.000 (five million six hundred eighty two thousand Euro) by the issue of 3.580 (three thousand five hundred and eighty) new shares without indication of a nominal value by incorporation of an amount of EUR 3.305.000 (three million three hundred five thousand Euro) to the capital of results brought forward as at July 1st, 2008 and by an amount in cash of EUR 275.000 (two hundred seventy five thousand Euro).

Third resolution

Furthermore the meeting decides that the 3.580 (three thousand five hundred and eighty) new shares are subscribed by the following persons, all shareholders of the Company, and all here present or represented:

Thierry BERTRAND,
Pascal DEISGES,
Laurent DENAYER,
Bruno DI BARTOLOMEO,
Nadia FABER,
Michael FERGUSON,
Bob FISCHER,
Nicolas GILLET,
Jean-Marie GISCHER,
Christoph HAAS,
John HAMES,
Roger HARTMANN,
Fabien HAUTIER,
Michael HORNSBY,
Xavier HUBAUX,
Olivier JORDANT,
Alain KINSCH,
Dietmar KLOS,
Katrin LAKEBRINK,
Olivier LEMAIRE,
Paul LEYDER,
Bernard LHOEST,
Daniel MEIS,
Frank MUNTENDAM,
Kerry Jane NICHOL,
Isabelle NICKS,
Jean-Michel PACAUD,
André PESCH,
Raymond SCHADECK,
Marc SCHMITZ,
Anja TAFERNER,
Sylvie TESTA,
Bart VAN DROOGENBROEK,
Karen WAUTERS,
Pierre WEIMERSKIRCH,
Jeannot WEYER,

Werner WEYNAND,
Christophe WINTGENS,
Yannick ZEIPPEN.

The detail of the subscription, approved by the shareholders, is specified in the appendix attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders are also attached to the present deed.

3.305 (three thousand three hundred and five) shares out of the total of the 3.580 (three thousand five hundred and eighty) new shares have been fully paid in by the incorporation of an amount of EUR 3.305.000 (three million three hundred and five euros) of the results brought forward as at July 1st, 2008. The proof of the existing profit brought forward as at July 1st, 2008 has been reported to the undersigned notary by a balance sheet as at June 30, 2008 of the Company showing such amounts, their allocation as profit brought forward having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

275 (two hundred and seventy-five) shares out of the total of the 3.580 (three thousand five hundred and eighty) new shares have been fully paid in cash, so that the amount of two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 275.000) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The meeting observes that two shareholders duly convened to the present meeting have renounced to participate in the capital increase. The proxies (including their renunciation) of these shareholders will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five of the Articles of Association, which henceforth will be read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at five million six hundred eighty-two thousand Euro (EUR 5.682.000), represented by five thousand six hundred eighty-two (5.682) shares, without indication of a nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 6,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.019, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1.318 du 11 septembre 2002; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 31 octobre 2002, par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C numéro 1.815 du 27 décembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 9 novembre 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 643 du 18 avril 2007 ("la Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Raymons Schadeck, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le Président désigne comme Secrétaire, M. Thierry Bertrand, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'assemblée choisit comme Scrutateur, Madame Katrin Lakebrink, expert comptable, avec adresse professionnelle à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été convoquée en conformité avec les statuts de la Société

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Il appert de cette liste de présence que 2.102 actions sur les 2.102 actions émises de la Société, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominal des actions

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent quatre vingt mille euros (EUR 3.580.000) par incorporation d'un montant de trois millions trois cent et cinq mille euros (EUR 3.305.000) provenant des résultats reportés au 1^{er} juillet 2008 et par un apport en espèces d'un montant total de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000) afin de porter le montant actuel du capital social de deux millions cent deux mille euros (EUR 2.102.000) à cinq millions six cent quatre-vingt deux mille euros (EUR 5.682.000) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt (3.580) actions nouvelles sans indication de valeur nominale.

3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter cette action.

4.- Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent quatre vingt mille euros (EUR 3.580.000) pour porter son montant actuel de deux millions cent deux mille euros (EUR 2.102.000) à cinq millions six cent quatre-vingt deux mille euros (EUR 5.682.000) par l'émission de trois mille cinq cent quatre-vingt (3.580) actions nouvelles sans indication de valeur nominale, par incorporation au capital d'un montant de trois millions trois cent et cinq mille euros (EUR 3.305.000) provenant des résultats reportés au 1^{er} juillet 2008 et par un apport en espèces d'un montant total de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000).

Troisième résolution

L'assemblée décide que les 3.580 (trois mille cinq cent quatre-vingts) actions nouvelles sont souscrites par les personnes suivantes, toutes actionnaires de la Société, et toutes ici présents ou représentés:

Thierry BERTRAND,
Pascal DEISGES,
Laurent DENAYER,
Bruno DI BARTOLOMEO,
Nadia FABER,
Michael FERGUSON,
Bob FISCHER,
Nicolas GILLET,
Jean-Marie GISCHER,
Christoph HAAS,
John HAMES,
Roger HARTMANN,
Fabien HAUTIER,
Michael HORNSBY,
Xavier HUBAUX,
Olivier JORDANT,
Alain KINSCH,
Dietmar KLOS,
Katrin LAKEBRINK,
Olivier LEMAIRE,
Paul LEYDER,
Bernard LHOEST,
Daniel MEIS,
Frank MUNTENDAM,
Kerry Jane NICHOL,
Isabelle NICKS,
Jean-Michel PACAUD,
André PESCH,
Raymond SCHADECK,

Marc SCHMITZ,
Anja TAFERNER,
Sylvie TESTA,
Bart VAN DROOGENBROEK,
Karen WAUTERS,
Pierre WEIMERSKIRCH,
Jeannot WEYER,
Werner WEYNAND,
Christophe WINTGENS,
Yannick ZEIPPEN.

Le détail de la souscription, approuvée par les actionnaires, est repris dans l'annexe, qui restera annexée au présent acte et fait partie intégrante des présentes. Resteront de même annexées les procurations des actionnaires représentés.

Sur un total de 3.580 (trois mille cinq cent quatre-vingts) nouvelles actions, 3.305 (trois mille trois cent cinq) actions sont entièrement libérées par l'incorporation d'un montant de EUR 3.305.000 (trois millions trois cent et cinq mille euros) provenant des résultats reportés de la société au 1^{er} juillet 2008. La justification de l'existence desdits résultats reportés a été rapportée au notaire soussigné par la production d'un bilan au 30 juin 2008 de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que résultats reportés ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

275 (deux cent soixante-quinze) actions sur un total des 3.580 (trois mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles actions sont entièrement libérées par des apports en numéraire, de sorte que le montant de EUR 275.000 (deux cent soixante-quinze mille euros) est à la disposition de la Société tel que ceci a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

L'assemblée constate que deux actionnaires, dûment convoqués, ont renoncé à participer l'augmentation de capital. Leurs procurations (qui inclut la renonciation) resteront annexées au présent acte.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions six cent quatre-vingts deux mille Euros (EUR 5.682.000) représenté par cinq mille six cent quatre-vingt deux (5.682) actions sans indication de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. SCHADECK, T. BERTRAND, K. LAKEBRINK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43227. — Reçu mille trois cent soixante-quinze euros (0,50% = 1.375.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141507/242/243.

(080166716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Gaston Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 61.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme GASTON ADMINISTRATION S.A. tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2008 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Conseil d'administration:

- Peter Milne
- Simon Baker
- Dawn Shand

Commissaire aux comptes:

- Cardinal Trustees Limited , 9, Pelican Drive, Columbus Centre Road Town (Tortola) , Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2008141407/4642/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Bourbon Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.213.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BOURBON CAPITAL», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié de M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 3 novembre 1997, numéro 606 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié de M^e Frank BADEN, pré-nommé, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 259 du 11 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 126.390 (cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2.- Le cas échéant, nomination de Monsieur Patrick de BRAQUILANGES comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Patrick de BRAQUILANGES, administrateur de sociétés, né à Marseille (France) le 27 janvier 1950, demeurant au 31, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, A. UHL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. LAC/2008/41854. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008141459/220/61.

(080166636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pétrusse Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.874.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company Pegasus Aviation Finance Company, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its principal offices at One West Street, Suite 100-5, New York, New York 10004(United States of America),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of PETRUSSE AVIATION S. à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.874, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 232 of January 29th, 2008.

Such appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, has requested the undersigned notary to document the following resolutions which it has unanimously adopted:

133938

First resolution

The Meeting resolves to change the dates of the financial year of the Company so that it starts on 1st December of each year instead of 1st January and ends on 30th November of the following year instead of 31st December of the same year. The current financial year having started on the 1st of January 2008 will thus end on the 30th of November 2008.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the articles of association in order to reflect the above mentioned change so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The company's financial year starts on the first of December and ends on the thirtieth of November of the following year."

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Pegasus Aviation Finance Company, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au One West Street, Suite 100-5, New York, New York 10004 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à Differdange (Grand-duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société "PETRUSSE AVIATION S. à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.874, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232, du 29 janvier 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de manière à ce qu'elle débute le 1^{er} décembre de chaque année au lieu du 1^{er} janvier et à ce qu'elle se termine le 30 novembre de l'année suivante au lieu du 31 décembre de la même année. L'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se terminera dès lors le 30 novembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de manière à y refléter la modification évoquée ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante."

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 OCTOBRE 2008. Relation: EAC/2008/12994. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008141461/219/77.

(080166402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 octobre 2008

1) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141396/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.750,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.772.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Riverside Europe Engineering, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of the Delaware, United-States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United-States of America, registered with the Secretary of State of the State of the Delaware under number 4185602, being the holder of four thousand seven hundred fifty (4,750) class A shares in the share capital of the Company, all with a nominal value of EUR 25.- each, hereby represented by Romain Sabatier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Orlando, on 23 September 2008; and

2. Mr. Walter Moldan, residing at Angerstraße 39, D-85635 Höhenkirchen-Siegertsbrunn, Germany, being the holder of two hundred fifty (250) class B shares in the share capital of the Company, with a nominal value of EUR 25.- each, hereby represented by Romain Sabatier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Orlando on 23 September 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties' proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, declare that they are the sole shareholders of Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.118.772, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 August 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 24 August 2006, page 1992. The articles of association of the Company have been amended the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 15 December 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 16 March 2007, page 385.

WHEREAS, the Company intends to redeem all of the two hundred fifty (250) class B shares (the "Share Redemption") and, in consideration thereof, pay Mr. Walter Moldan, an aggregate price consisting of:

(i) The "First Share Redemption Price": EUR 1,098,412.23.- corresponding to five percent (5%) of net proceeds before yield accrued or paid on the preferred equity certificates (CPECs and PECs) but after deduction of the nominal amount

of CPECs, PECs and shares invested resulting from the sale of Riverside Europe Engineering Holding GmbH, Munich ("the German Business") but excluding the amount kept into the escrow, plus

(ii) The "Second Share Redemption Price": an additional amount equal to five percent (5%) of net proceeds before deduction and yield thereof, of any outstanding amount of CPECs, PECs and shares invested resulting from a future sale of Riverside Europe Engineering GmbH, Vienna contingent upon the realization of such sale (the "Austrian Business") but including the following:

- a. Escrow proceeds from the German Business exit;
- b. Proceeds from recapitalization of Austrian Business;
- c. Proceeds from the sale of the Austrian Business (base purchase price); and
- d. Escrow proceeds from the Austrian Business exit

as those terms are referred to in certain ancillary documentation. For sake of clarity, the net proceeds means any outstanding asset held through the Company after the First Share Redemption as well as future proceeds including the share into the Escrow proceeds from German Business exit.

The First Share Redemption Price and the Second Share Redemption Price are collectively named the "Share Redemption Price".

WHEREAS, Mr. Walter Moldan agrees to such Share Redemption and such Share Redemption Price which has been fixed and accounted for as such by the board of managers of the Company in the accounts of the Company and agrees to the contingency attached to Second Share Redemption Price.

The appearing parties, represented as stated here-above, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Redemption by the Company of all of the two hundred fifty (250) class B shares held by Mr. Walter Moldan (the "Share Redemption");
2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250.-) so as to decrease it from one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to one hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 118,750.-) by way of repurchase from Mr. Walter Moldan of the class B shares at a price equal to the Share Redemption Price as well as the cancellation thereof of the two hundred fifty (250) class B.
3. Cancellation of the classes of shares;
4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company, so as to reflect the resolutions taken under item 1 to 3 hereabove;
5. Authorization of the payment of the Share Redemption Price to Mr. Walter Moldan;
6. Delegation of powers to the board of managers of the Company; and
7. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders RESOLVED to authorize the Share Redemption and consequently to redeem all of the two hundred fifty (250) class B shares held by Mr. Walter Moldan.

Second resolution

The shareholders RESOLVED to decrease the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6,250.-) so as to decrease it from one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to one hundred eighteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 118,750.-) by way of redemption from Mr. Walter Moldan of the class B shares and the cancellation thereof of the two hundred fifty (250) class B shares. The shareholders hereby expressly waive their right to equal treatment in relation to the Share Redemption.

Mr. Walter Moldan further declares that he is informed of the fact that the above-mentioned Share Redemption shall only come into effect under the conditions set forth under article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The shareholders RESOLVED to cancel the classes of shares so that the outstanding Class A shares shall become ordinary shares;

Fourth resolution

The shareholders RESOLVED to amend article 5 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"ARTICLE 5

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 118,750.-) divided into four thousand seven hundred fifty (4,750) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (together hereafter the "shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The shareholders RESOLVED to authorize the payment of the Share Redemption Price to Mr. Walter Moldan.

Sixth resolution

The shareholders RESOLVED to authorize and grant a power of attorney to the board of managers of the Company in order to:

- (i) execute the Share Redemption for and on behalf of the Company;
- (ii) to pay the Share Redemption Price to Mr. Walter Moldan under the conditions set forth here-above and to execute and deliver, file, record and/or despatch for and on behalf of the Company any document, (including any power of attorney appointing any person or persons to execute documents on behalf of the Company) including but not limited to any minutes of shareholder(s) meetings or decisions, notice, filing, recording, instrument, certificate, stock or note power or other agreement to be executed in connection with the Share Redemption and the payment of the Share Redemption Price; and
- (iii) to take any other action, including paying any charges, fees, and expenses necessary in connection with the Share Redemption and the payment of the Share Redemption Price.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above indicated.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1. Riverside Europe Engineering, LLC, une société régie par les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4185602, détenant quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts de catégorie A au capital social de la Société, toutes ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune, représentée par Romain Sabatier, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Orlando le 23 septembre 2008; et

2. M. Walter Moldan, demeurant à Angerstraße 39, D-85635 Höhenkirchen-Siegertsbrunn, Allemagne, détenant (250) parts sociales de catégorie B au capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25.- chacune, représentée par Romain Sabatier, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Orlando le 23 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent être les seuls associés de Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.772, constituée suivant acte passé par devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 24 août 2006, page 1992 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 16 mars 2007, page 385.

CONSIDERANT, que la Société souhaite racheter l'ensemble des deux cent cinquante (250) parts de catégorie B (le "Rachat des Parts"), et dès lors payer à M. Walter Moldan, un prix global composé du:

(i) "Premier Prix du Rachat de Parts": EUR 1.098.412,23 correspondant à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets [avant accroissement ou paiement des intérêts sur les CPECs et les PECs mais après déduction du montant nominal des CPECs, PECs ou des parts investis] provenant de la vente par Riverside Europe Engineering Holding GmbH, Munich (le "Business Allemand") mais excluant le montant gardé sous séquestre, plus

(ii) "Deuxième Prix du Rachat de Parts": un montant additionnel équivalent à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets [avant déduction de tout montant restant dus concernant les CPECs, PECs et les parts investis] qui résulteront de la vente future de Riverside Europe Engineering GmbH, Vienna contingent à la réalisation de cette vente (le "Business Autrichien"), mais incluant:

- a.) les produits sous séquestre provenant de la sortie du Business Allemand;
- b.) les produits provenant de la recapitalisation du Business Autrichien;
- c.) les produits provenant de la vente du Business Autrichien (prix de rachat de base), et
- d.) les produits sous séquestre provenant de la sortie du Business Autrichien;

comme ces termes sont définis dans des documents annexes. Pour clarifier, les produits nets comprennent tous les biens détenus à travers la Société après le Premier Rachat ainsi que les bénéfices futurs incluant la part dans les bénéfices sous Séquestre provenant de la sortie du Business Allemand.

(le "Deuxième Prix du Rachat de Parts", ensemble avec le Premier Prix du Rachat de Parts, le "Prix du Rachat des Parts").

CONSIDERANT, que M. Walter Moldan consent au Rachat des Parts ainsi qu'au prix de Rachat des Parts, qui a été fixé et comptabilisé par le conseil de gérance de la Société dans les comptes de la Société et consent à la contingence liée au Deuxième Prix du Rachat de Parts.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent avoir été entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rachat par la Société de l'ensemble des deux cent cinquante (250) parts de catégorie B détenues par M. Walter Moldan;

2. Réduction du capital social de la Société par un montant de six mille deux cinquante euros (EUR 6.250.-) afin de le réduire de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) à cent dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 118.750.-) par le biais d'un rachat à M. Walter Moldan des parts de catégorie B pour un prix égal au Prix de Rachat des Parts ainsi que l'annulation subséquente de deux cents cinquante (250) parts de catégorie B;

3. Annulation des catégories de parts;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises aux points 1^{er} à 3 ci-dessus;

5. Autorisation de payer le Prix de Rachat des Parts à M. Walter Moldan;

6. Délégation de pouvoir au conseil de gérance de la Société; et

7. Divers.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés DECIDENT le rachat par la Société de l'ensemble des deux cent cinquante (250) parts de catégorie B détenues par M. Walter Moldan

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de réduire le capital social de la Société par un montant de six mille deux cinquante euros (EUR 6.250.-) afin de le diminuer de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) à cent dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 118.750.-) par le biais d'un rachat à M. Walter Moldan des parts de catégorie B pour un prix égal au Prix de Rachat des Parts ainsi que l'annulation subséquente de deux cents cinquante (250) parts de catégorie B. Les associés renoncent expressément à leur droit à l'égalité de traitement en rapport avec le Rachat des Parts. M. Walter Moldan déclarent en outre, qu'il a été informé du fait que le Rachat des Parts décrit ci-dessus ne sera effectif que d'après les conditions établies par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Troisième résolution

Les associés DECIDENT d'annuler les catégories de parts de sorte que les parts de catégorie A restantes deviennent des parts ordinaires.

Quatrième résolution

Les associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 118.750,-), représenté par quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, (ensemble "les parts sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale, en plus de la valeur nominale, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser les pertes nettes qui auront été réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale."

Cinquième résolution

Les associés DECIDENT d'autoriser le paiement de Rachat des Parts à M. Walter Moldan.

Sixième résolution

Les associés DECIDENT d'autoriser et de donner pouvoir au conseil de gérance de la société afin de:

- (i) signer le Rachat des Parts pour et au nom de la Société;
- (ii) payer le Prix de Rachat des Parts à M. Walter Moldan aux conditions déterminées ci-dessus et signer, délivrer, classer, enregistrer, distribuer pour et au nom de la Société tout document (y compris toute délégation de pouvoir nommant toute(s) autre(s) personne(s) d'exécuter des documents au nom de la Société) y compris mais pas uniquement les procès-verbaux des réunions des associés, convocation, classement, enregistrement, instrument, certificat ou tout autre document devant être signé en rapport avec le Rachat des Parts et le paiement du Prix de Rachat des Parts; et
- (iii) initier toute action , y compris payer toutes charges, factures, frais nécessaire en rapport avec le Rachat des Parts et le paiement du Prix du Rachat des Parts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 1.500.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente.

Signé: R. SABATIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39317. — Reçu douze euros. (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008141510/211/233.

(080166723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Service RBS. Institut de Formation. Académie Seniors., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5955 Itzig, 20, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg F 4.387.

Faisant suite à notre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2008, nous vous transmettons une modification de nos statuts enregistrés à la date du 29 décembre 1988, modifiés et enregistrés à la date du 12 octobre 2001, décidée par l'Assemblée mentionnée ci-dessus et vous prions de la publier au Mémorial C:

Chapitre 6

Art. 26. En cas de dissolution, le patrimoine net de l'association, après liquidation et paiement des dettes, sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois.

Weber John

Président f.f.

Référence de publication: 2008141342/2665/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03828. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Aaxis Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.419,47.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 62.444.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twentieth of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

OneSource Holdings (Bermuda) Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered under number 24319,

here represented by Mr. Dennis BOSJE, counsel, with professional address at 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which will remain attached to the present deed,

hereafter named "Sole Shareholder",

Which appearing person, has requested the notary to state as follows

1.- That the company AAXIS HOLDINGS, registered with the R.C.S. Luxembourg B under number 62444, with registered office in L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, (the "Company"), was incorporated by deed of M^e Joseph ELVINGER, then notary residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg) on 23 December 1997 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 234 on 10 April 1998, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 2nd of July 1998, published in Mémorial C, number 802 of the 4th of November 1998, and by deed of the undersigned notary on the 14th of March 2000, published in the Mémorial C, number 557 on the 1st of August 2000;

2. That the corporate capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred and nineteen Euros forty seven cents (EUR 12.419,47) divided into five hundred and one (501) shares without nominal value each, entirely paid-up;

3. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

4. That the Sole Shareholder is the sole holder of the shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company;

5. That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting who in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are considered as paid;

6. The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Mrs. Valérie FISSON, with professional address at 70 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as "auditor to the liquidation";

7. That the liquidation of the Company is done and finalised and the shareholders' register of the dissolved company has been cancelled;

8. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of directors for the execution of their mandate up to the date hereof;

9. That the Sole Shareholder fully discharges the auditor to the liquidation, appointed as such on October 20th, 2008, for the execution of her mandate up to the date hereof;

10. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Junglinster on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French:**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

OneSource Holdings (Bermuda) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Bermuda, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Bermuda, inscrite sous le numéro 24319,

Ici représentée par Monsieur Dennis BOSJE, consultant, ayant son adresse professionnelle au 70 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration reste annexée au présent acte, ci-après nommée "l'Associé Unique".

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1. Que la Société dénommée AAXIS HOLDINGS, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 62.444, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70 Grand Rue, (la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 234, le 10 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 802 du 4 novembre 1998, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 557 du 1^{er} août 2000.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille, quatre cent dix neuf euros et quarante-sept cents (EUR 12.419,47), représenté par cinq cent une (501) parts sociales sans valeur nominale;

3. Que l'Associé Unique déclare voir parfaitement connaître les statuts ainsi que situation économique de la société;

4. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des parts sociales de la Société et en sa qualité d'associé unique déclare explicitement dissoudre la société;

5. Que l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé;

6. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Mme Valérie Fisson ayant son adresse professionnelle au 70 Grand-rue, L-1660 Luxembourg désignée "commissaire à la liquidation";

7. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que le registre des associés de la société dissoute a été annulé;

8. Que l'associé unique donne décharge pleine et entière à chaque membre du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

9. Que l'associé unique donne décharge pleine et entière au commissaire à la liquidation nommée en tant que tel le 20 octobre 2008, pour l'exécution de son mandat.

10. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 17, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BOSJE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2008. Relation GRE/2008/4309. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008141514/231/113.

(080166749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 October 2008.

- "ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.945,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 October 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 September 2008, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), so as to raise it from its present amount of four hundred and ten thousand fifty euro (EUR 410,050.-) up to four hundred and forty-one thousand fifty euro (EUR 441,050.-) by contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by creating and issuing thirty-one thousand (31,000) class C shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "Class C Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

Second resolution

The shareholders acknowledge not to participate in the share capital increase in cash and declares to renounce to their right to subscribe for Class C shares in the Company.

Third resolution

The shareholders accept the issue of thirty-one thousand (31,000) Class C Shares to "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, and to accept this subscriber as new shareholder of the Company.

Subscription and Payment

Then appeared "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", prenamed, here represented by Mrs. Linda KORPEL, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 October 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

"ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", represented as stated hereabove, declares to subscribe for the thirty-one thousand (31,000) Class C Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each by a contribution in cash.

The total contribution of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) for the Class C Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Forth resolution

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at four hundred and forty-one thousand fifty euro (EUR 441,050.-) divided into three hundred and eighty-five thousand fifty (385,050) class A shares ("A Shares"), twenty-five thousand (25,000) class B shares ("B Shares") and thirty-one thousand (31,000) class C shares ("C Shares") having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class D shares ("D Shares"), Class E shares ("E Shares"), Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one Euro (EUR 1.-) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 octobre 2008.

- "ADVENT KUBA LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.945,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 octobre 2008.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de "AI Global Investments S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent dix mille cinquante Euros (EUR 410.050,-) jusqu'à quatre cent quarante et un mille cinquante Euros (EUR 441.050,-) par un apport en numéraire consistant en la création et l'émission de trente et un mille (31.000) Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie C") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les associés reconnaissent ne pas participer à l'augmentation de capital en numéraire et déclarent renoncer à souscrire aux Parts Sociales de Catégorie C.

Troisième résolution

Les associés déclarent accepter que " ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l. ", a société à responsabilité limitée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, souscrive les trente et un mille (31.000) Parts Sociales de Catégorie C et acceptent ce nouveau souscripteur en tant que nouvel associé de la société.

Souscription - Libération

Ensuite a comparu " ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l. ", précitée, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

" ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l. ", représentée comme dit-est, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) Parts Sociales de Catégorie C et de les libérer totalement moyennant apport en numéraire.

L'ensemble de l'apport d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent quarante et un mille cinquante Euros (EUR 441.050,-) divisé en trois cent quatre-vingt cinq mille cinquante (385.050) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B") et trente et un mille (31.000) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C") d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté des Parts Sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), des Parts Sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), des Parts Sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), des Parts Sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les "Parts Sociales")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13437. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5% = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008142694/239/157.

(080167471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 135.446.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A." (numéro d'identité 2007 22 43 448), avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.446, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 401 du 15 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 627 du 13 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de société, demeurant professionnellement à Clemency,

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trente mille euros (€ 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante et un mille euros (€ 61.000,-), avec émission de trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

2) Souscription et libération des trente mille (30.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique, à savoir la société de droit des Iles Vierges Britanniques "KMG CAPITAL MARKETS Ltd."

3) Modification subséquente du 1er alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente mille euros (€ 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à soixante et un mille euros (€ 61.000,-), avec émission de trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la totalité de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique, à savoir la société de droit des Iles Vierges Britanniques "KMG CAPITAL MARKETS Ltd.", ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 42808.

La prédite société "KMG CAPITAL MARKETS Ltd.",

ici représentée par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2008,

déclare souscrire aux trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de trente mille euros (€ 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) Version anglaise :

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is fixed at sixty-one thousand euro (€ 61,000.-) divided into sixty-one thousand (61,000) shares of one euro (€ 1.-) each."

b) Version française:

" **Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à soixante et un mille euros (€ 61.000,-) divisé en soixante et un mille (61.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille cinquante euros (€ 1.050,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERHOVEN, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3300. Reçu cent cinquante euros. 30.000,- à 0,5% = 150,- €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008142734/236/80.

(080168048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Point Lobos S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lascombes S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.911.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Lascombes S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 136911), having its registered office at Luxembourg, incorporated by a notarial deed on February 26, 2008, published in the Mémorial C number 862 of April 8, 2008.

The Meeting is presided over by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the FIVE HUNDRED (500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- Amendment of the company's name into Point Lobos S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name of "Point Lobos S.à.r.l." "

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to change the company's name from Lascombes S.à r.l. into Point Lobos S.à r.l. and to amend consequently the Article four of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company exists under the name of "Point Lobos S.à.r.l." "

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Lascombes S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 136911), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 862 du 8 avril 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les CINQ CENTS (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination en Point Lobos S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Point Lobos S.à r.l.".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de Lascombes S.à r.l. en Point Lobos S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Point Lobos S.à r.l.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PECHEUX, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43907. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141551/242/82.

(080166748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

DiBiLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.156.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Dipharma Francis S.r.l.", avec siège social à I-20021 Baranzate (Mi), 5, Via Bissone, inscrite au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 09971080156,

ici représentée, conformément à une procuration annexée à un acte de transfert de siège social reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2008 dont question ci-après, par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 13.859, elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Sandro CAPUZZO, employés, résidant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité de seule et unique associée (à la date du 1^{er} octobre 2008 et à la date de ce jour), détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "DiBiLux S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 68.156,

constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de "DiuBiLux". par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C du 8 avril 1998, page 243, et transformée en société à responsabilité limitée par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2008, acte numéro 547 de son répertoire.

Laquelle comparante demande au notaire instrumentaire d'acter que dans le susdit acte de transfert de siège social du 1^{er} octobre 2008 de la susdite société DiBiLux S.à r. l., enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 octobre 2008, LAC/2008/40023

1. à la 2^{ème} page, sub "I", il y a lieu d'ajouter la désignation de l'associé unique, savoir: la société "Dipharma Francis S.r.l.", avec siège social à I-20021 Baranzate (Mi), 5, Via Bissone, inscrite au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 09971080156,

de sorte que ledit point "I" se lit comme suit:

"I. Suivant la liste de présence, l'associé unique, savoir la société "Dipharma Francis S.r.l.", avec siège social à I-20021 Baranzate (Mi), 5, Via Bissone, inscrite au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 09971080156, détenant l'entière du capital social souscrit, est dûment représentée à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable"

2. à la troisième résolution, la date d'échéance du mandat du gérant unique a été érronément indiqué comme suit:

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 mars 2010, à tenir en 2011.

alors qu'elle aurait du se lire comme suit:

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 mars 2011.

de sorte que la 3^{ème} résolution est à lire dans son intégralité comme suit:

"Troisième résolution

L'assemblée générale consent au gérant en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir:

- Monsieur Marc-Olivier GEINOZ, né le 15 octobre 1971 à Losanna (I), demeurant Via Corso Sempione 8, I-20100 Milan, codice fiscale GNZMCL71R15Z133Y,

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 mars 2011.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, le gérant n'a droit qu'au remboursement des frais en relation avec son mandat de gérant."

La société comparante requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout ou cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la société comparante, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. AUDIA, S. CAPUZZO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 octobre 2008, LAC/2008/41686. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008142206/208/61.

(080167119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

**Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 111.300.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

la société "RICOH EUROPE HOLDINGS PLC", ayant son siège social au 66 Chiltern Street, Londres W1U 4 AG, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Delphine de TIMARY, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 17 octobre 2008.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à r.l.", ayant son siège social au ZA de Bourmicht, L-8020 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 1^{er} février 600 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 15 février 2008, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée décide de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal toutes opérations se rapportant à la réalisation, dans l'intérêt de ses clients, de photocopies, impressions, télécopies, scannage, les procédés fréquemment utilisés étant la mise à disposition sous toute forme et en tous lieux, de matériel de bureau, respectivement de personnel réalisant les activités ci-dessus décrites, ainsi que les ventes éventuellement assorties d'un service de maintenance, respectivement de la reprise et destruction de l'ancien matériel initialement fourni par elle, sinon par une entreprise concurrente.

Afin de respecter la confidentialité des données des clients de ses clients, elle est habilitée à détruire les disques durs se trouvant dans le matériel de bureau en question, sinon à effacer les données enregistrées par les disques durs au moyen de logiciels adaptés.

Elle peut encore faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet susmentionné.

La société a encore pour objet d'être en charge, également dans l'intérêt de ses clients, du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

L'activité de la société comporte le traitement informatique ou le transfert des données stockées dans le dispositif informatique.

Ces dispositifs informatiques et ces réseaux de communication peuvent soit appartenir à l'établissement de crédit, au PSF, à l'OPC, au fonds de pension, à l'entreprise d'assurance ou à l'entreprise de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger, soit être mis à sa disposition par l'opérateur.

La société est habilitée à effectuer également la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, PSF, OPC, fonds de pension, entreprises d'assurance ou d'entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. de TIMARY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13355. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008141554/239/61.

(080166702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Charika S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.818.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Charika S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 139.818), having its registered office at Luxembourg, incorporated by a notarial deed on June 3, 2008, published in the Mémorial C number 1800 of July 22, 2008.

The Meeting is presided over by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the FIVE HUNDRED (500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- Amendment of the company's name into Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name "Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l."."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to change the company's name from Charika S.à r.l. into Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l. and to amend consequently the Article four of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company exists under the name "Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l."."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Charika S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 139.818), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 1800 du 22 juillet 2008

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les CINQ CENTS (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination en Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l."."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de Charika S.à r.l. en Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Greenoak Properties Luxembourg S.à r.l."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PECHEUX, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43903. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141553/242/83.

(080166631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Maranello Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Inspectra Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.972.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Inspectra Investments S.à r.l.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 137.972), having its registered office at Luxembourg, incorporated by a notarial deed on April 2, 2008, published in the Mémorial C number 1184 of May 15, 2008.

The Meeting is presided over by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, the FIVE HUNDRED (500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- Amendment of the company's name into Maranello Properties Luxembourg S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name of "Maranello Properties Luxembourg S.à r.l." "

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to change the company's name from Inspectra Investments S.à r.l. into Maranello Properties Luxembourg S.à r.l. and to amend consequently the Article four of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company exists under the name "Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.".

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Inspectra Investments S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg numéro B 137.972), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 1184 du 15 mai 2008

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les CINQ CENTS (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination en Maranello Properties Luxembourg S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de Inspectra Investments S.à r.l. en Maranello Properties Luxembourg S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Maranello Properties Luxembourg S.à r.l.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. PECHEUX, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43906. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141550/242/83.

(080166740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Global Pac Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 142.754.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth of October.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz (Luxembourg),

There appeared:

1. Mister José BOUMANS, born to Dison (Belgium), on the 14 of March 1960, residing to L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,
2. Mister Dogan ERDOGAN, born to Elbistan (Turkey), on the 5 of January 1955, residing to B-4821, Andrimont, 40, rue Jean Möllen,
3. Mister Tahir CICEK, born to Elbistan (Turkey), on the 8 of January 1977, residing to SE-80262 Gavle, 45B, Rångangsvägen.

The appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a public limited liability Company which she intends to organize.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. The above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, herewith forms a public limited Company (société anonyme) under the name of "GLOBAL PAC LUX" S.A.

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Troisvierges.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a resolution of the board of directors.

It may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The board of directors shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties. The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a resolution of the board of directors.

Art. 3. The Company's object is to import and export food goods, drinks, upkeeping products and products for the HORECA sector, as well for small and medium-sized undertakings as for the great distribution.

It has also for object the acquisition of a holding in other companies having a similar object.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It may grant any assistance, advance, loan or guarantee to any company in which it has a direct and indirect interest.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly

or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The share capital of the Company is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND EURO (EUR 33,000.-) divided into sixty-six (66.-) shares with a par value of five hundred (500) euro each:

Art. 6. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 7. The Company is managed by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

If the company is owned by a single shareholder the board of directors may be replaced by a single managing director.

Art. 8. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any director.

The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 9. All decisions by the board of directors require a simple majority of votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 10. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the Law or by the present Articles, fall within the competence of the board of directors.

Art. 12. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the Company. The delegation of the day-to-day management to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

If a single managing director is appointed he is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

Art. 13. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors of the Company.

If a single managing director is appointed the Company is in all circumstances committed by his signature.

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 15. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

If the company is owned by a single shareholder he has the most extensive powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the Law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of June at 5 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The board of directors, the auditor(s) or the single managing director may convene a general meeting of the shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the Company's share capital.

Art. 18. Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Business year - distribution of profits

Art. 19. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors or the single managing director draw up the annual accounts according to the legal requirements.

They submit these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 20. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

Art. 22. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st of December 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The shares all have been subscribed to by:

1. Mister José BOUMANS	22
2. Mister Dogan ERDOGAN	22
3. Mister Tahir CICEK	22
TOTALITY, sixty-six shares	66

Twenty-five percent of the subscribed shares have been paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 8,250.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

1. -The number of directors is fixed at three.

The following has been elected as directors for duration ending at the annual general meeting of 2014:

a. Mister José BOUMANS, born to Dison (Belgium), on the 14 of March 1960, residing to L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,

b. Mister Dogan ERDOGAN, born to Elbistan (Turkey), on the 5 of January 1955, residing to B- 4821, Andrimont, 40, rue Jean Möllen,

c. Mister Tahir CICEK, born to Elbistan (Turkey) on the 8 of January 1977, residing to SE-80262 Gavle, 45B, Ragangsvägen.

2. - The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2014: Madam Aysel AYTEKIN, born to Liège (Belgium), on the 16 of december 1975, residing to B-7040 Asquillies, rue du Château, 17.

3. - The company's registered office is located at L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Meeting of the board of directors

There appeared the board of directors of the company „GLOBAL PAC LUX" S.A.:

a) Mister José BOUMANS, prenamed

b) Mister Dogan ERDOGAN, prenamed

c) Mister Tahir CICEK, prenamed

Mr José BOUMANS, prenamed, has been appointed managing director. The Company is in all circumstances committed by his single signature.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Wiltz, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-sept octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur José BOUMANS, né le 14 mars 1960 à Dison (B), demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,

2. Monsieur Dogan ERDOGAN, né le 5 janvier 1955 à Elbistan (Turquie), demeurant à B-4821 Andrimont, 40, rue Jean Möllen,

3. Monsieur Tahir CICEK, né le 8 janvier 1977 à Elbistan (Turquie), demeurant à SE-80262 Gavle, 45B, Ragangsvägen. Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée - capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «GLOBAL PAC LUX» SA

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises alimentaires, boissons, produits d'entretien et articles du secteur HORECA, tant pour les petites et moyennes entreprises que pour la grande distribution. Elle a aussi pour objet la prises de participation dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-trois mille euros (33.000,-€) représenté par soixante-six (66) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présent ou représentée par procuration.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soit présent ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

Art. 9. Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui tel pouvoir de signature pourra être conféré par deux administrateurs de la Société.

Si un administrateur-délégué est désigné, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyé à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informé de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représenté. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux-tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tout les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de juin chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.-

Année sociale - bilan

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur José BOUMANS, précité	22
2. Monsieur Dogan ERDOGAN, précité	22
3. Monsieur Tahir CICEK, précité	22
TOTAL: soixante-six actions	66

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcents (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de huit mille deux cent cinquante euros (8.250,00-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur José BOUMANS, né le 14 mars 1960 à Dison (B), demeurant à L-9912 Troisvierges, 5, rue de Binsfeld,

- Monsieur Dogan ERDOGAN, né le 5 janvier 1955 à Elbistan (Turquie), demeurant à B-4821 Andrimont, 40, rue Jean Möllen,

- Monsieur Tahir CICEK, né le 8 janvier 1977 à Elbistan (Turquie), demeurant à SE-80262 Gavle, 45B, Ragangsvägen.

2) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Aysel AYTEKIN, née à Liège (B), le 16 décembre 1975, demeurant à B-7040 Asquillies, rue du Château, 17.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

4) Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

5) Le siège social est fixé à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme «GLOBAL PAC LUX» SA:

1. Monsieur José BOUMANS, précité

2. Monsieur Dogan ERDOGAN, précité

3. Monsieur Tahir CICEK, précité Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur José BOUMANS prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Boumans, D. Erdogan, T. Cicek, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 octobre 2008 - WIL/2008/933. — Reçu cent soixante-cinq euros = 165 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 octobre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008141548/2724/375.

(080166347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 464.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 23 October 2008; and

Tachikawa Akebonocho Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 24 October 2008;

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B141.311, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 22 August 2008, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 2316 on 23 September 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 23 September 2008, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 2572 on 21 October 2008.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 483,125 by an amount of EUR 18,750 to an amount of EUR 464,375 by the cancellation of 150 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 483,125 (four hundred eighty-three thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 3,864 (three thousand eight hundred and sixty-four) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred and fifty euro) to an amount of EUR 464,375 (four hundred sixty-four thousand three hundred and seventy-five euro) by way of the cancellation of 150 (one hundred and fifty) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and by repayment in cash of an amount of EUR 18,750 to Lone Star Capital Investments S.à r.l.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 3,714 (three thousand seven hundred and fourteen) ordinary shares and Tachikawa Akebonocho Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 464,375 (four hundred sixty-four thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 3,714 (three thousand seven hundred and fourteen) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 octobre 2008, et

Tachikawa Akebonocho Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 octobre 2008, et

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.311 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2316 le 23 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 septembre 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2572 du 21 octobre 2008

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 483.125 par un montant de EUR 18.750 à un montant de EUR 464.375 par voie d'annulation de 150 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 483.125 (quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 3.864 (trois mille huit cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 464.375 (quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 150 (cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par remboursement en espèces d'un montant de EUR 18.750 à Lone Star Capital Investments S.à r.l.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.714 (trois mille sept cent quatorze) parts sociales ordinaires et Tachikawa Akebonocho Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 464.375 (quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 3.714 (trois mille sept cent quatorze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. MEISSENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43249. — Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141520/242/122.

(080166646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 23 October 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 896 of 11 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2429 of 4 October 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

133967

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 21,000 by an amount of EUR 89,250, to bring it to an amount of EUR 110,250 by the issuance of 714 new ordinary shares with a par value of EUR 125;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 21,000 (twenty-one thousand euro) represented by 168 (one hundred and sixty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 89,250 (eighty-nine thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR 110,250 (one hundred and ten thousand two hundred and fifty euro) by way of the issuance of 714 (seven hundred fourteen) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 714 (seven hundred fourteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 89,250 (eighty-nine thousand two hundred and fifty euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 882 (eight hundred and eighty-two) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 110,250 (one hundred and ten thousand two hundred and fifty euro), represented by 882 (eight hundred and eighty-two) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2008,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, sous le N ° 896, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 octobre 2008, sous le N ° 2429.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 21.000 à concurrence d'un montant de EUR 89.250 par voie d'émission de 714 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, pour le porter à un montant de EUR 110.250; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 21.000 (vingt et un mille euros) représenté par 168 (cent soixante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 89.250 (quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 110.250 (cent dix mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 714 (sept cent quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 714 (sept cent quatorze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 89.250 (quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumantaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 882 (huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 110.250 (cent dix mille deux cent cinquante euros) représenté par 882 (huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 1,600.- (One thousand six hundred euro).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MEISSENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43247. - Reçu quatre cent quarante-six euros vingt-cinq cents (0,50% = 446,25.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141523/242/121.

(080166654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

Je vous prie d'accepter ma démission des fonctions d'Administrateur que j'occupe au sein de la Société African Investment Company.

Le 23 octobre 2008.

Georges COGNON.

Référence de publication: 2008141343/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.